Rubrique déclaration de revenu des indépendants (ex-DSI)		Correspondance 2042 - Volet fiscal		Correspondance 2042 - Volet social		Prise en compte dans	Prise en compte dans
		Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	l'assiette sociale	l'assiette de la CSG-CRDS
WP (bénéfice) ou WN (déficit)	Cas général 1 : bénéfices agricoles régime micro						
	Recettes imposables	5XB	5YB			+ (abattement de 87%)	+ (abattement de 87%)
	Revenu forfaitaire coupes de bois	5HD	5ID			+	+
	Plus-values à court terme	5HW	5IW			+	+
	Moins-values à court terme	5XO	5YO				
	Revenus exonérés	5XA	5YA			+	+
	Exonération "plus-values à court terme"	DSAC	DSAD	1		+	+
	Cas général 2 : bénéfices agricoles régime réel	DOAC	DOAD			·	•
	Revenus imposables	5HC	5IC			+	+
	'			 			,
	Déficits	5HF	5IF	1			-
	Revenus au taux marginal	5XT	5XU			+	+
	Revenus exonérés	5HB	5IB			+	+
	Exonération "plus-values à court terme"	DSTC	DSTD			+	+
	Abattement jeune agriculteur	5HM	5IM			+	+
	Revenus de cession ou concession de brevet	5HA	5IA			+	+
	Cas particulier 1						
	Revenus agricoles non soumis à cotisations sociales au RG des TI (associés non exploitants, assurés cotisants d solidarité)	•		DSBA	DSBB	-	-
XS (bénéfice) ou XT (déficit) Revenus non salariés hors de France	Cas général 1 : BIC PROFESSIONNELS						
	Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DF	5EF			+	+
	Cas général 2 : BNC PROFESSIONNELS						
	Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5XJ	5YJ			+	+
	Cas particulier 1 : BIC NON PROFESSIONNELS						
	Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5UR	5VR			+	+
	Cas particulier 2 : BNC NON PROFESSIONNELS Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5XS	5YS			+	
	Cas particulier 3 : BA	27.2	515			T	-
	Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK	5BK			+	
	Quelle que soit la catégorie de revenus / Pour l'ensemble des travailleurs indépendants	Or ar c	OBIT				
	Revenus étrangers non soumis à cotisations sociales : bénéfice			DSJA	DSJB		,
	Revenus étrangers non soumis à cotisations sociales : déficit			DSKA	DSKB	+	+
	Revenus étrangers soumis à cotisations mais à retirer de la base de calcul de la CSG-CRDS : bénéfice			DSLA	DSLB		
	Revenus étrangers soumis à cotisations mais à retirer de la base de calcul de la CSG-CRDS : déficit			DSMA	DSMB		+
	Revenus étrangers non imposables (à soumettre à cotisations sociales) : bénéfice			DSNA	DSNB	+	
	Revenus étrangers non imposables (à soumettre à cotisations sociales) : déficit			DSOA	DSOB		
XO - Débitant de tabac	Remise nette pour débit de tabac			DSIA	DSIB	 (uniquement cotisation vieillesse) 	
AJPA	Montant de l'allocation journalière du proche aidant versée par la CAF	Inclus dans le bénéfice / rémunation imposable		DSAG	DSBG		-